

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP OPTIMA

Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 29-2008 du 24 octobre 2008

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de FCP OPTIMA aura lieu à partir du **24 octobre 2008**.

FCP OPTIMA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP OPTIMA
Siège social	: 27 bis, rue du Liban – Lafayette - 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Fonds mixte
Objet Social	: La gestion par l'utilisation exclusive de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant des fonds	: D. 50 000 000 divisés en 500 000 parts de D. 100 chacune
Date d'agrément	: 24 octobre 2008
Promoteur	: BNA, STB et BH
Gestionnaire	: BNA CAPITALIS
Déléataire de la gestion administrative et comptable	: SIFIB BH
Dépositaire	: STB
Distributeurs	: STB, BNA, BH, BNA CAPITALIS, SIFIB BH et STB CAPITALIS

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachats sont égaux à la valeur liquidative, nette de toute commission.